





arendt entreprises

Séminaire - Les midis de l'entreprise

Un an après : Retours d'expérience sur les nouvelles lois relatives au harcèlement moral et aux lanceurs d'alertes

Invitation

Jeudi 19 septembre 2024

12h30 - Conférence

13h00 - Déjeuner-buffet

En français Séminaire gratuit

INSCRIVEZ-VOUS

AJOUTER AU CALENDRIER

OU ? Arendt House

41A, Avenue JF Kennedy L-2082 Luxembourg LUXEMBOURG Nous avons le plaisir de vous inviter au prochain midi de l'entreprise qui se déroulera dans l'auditorium d'Arendt House le jeudi 19 septembre 2024 à 12h30 sur le thème : Un an après : Retours d'expérience sur les nouvelles lois relatives au harcèlement moral et aux lanceurs d'alertes.

La loi contre le harcèlement au travail et celle protégeant les lanceurs d'alertes sont entrées en vigueur il y a un peu plus d'un an. Quels sont les impacts pour les entreprises ? Les plaintes et signalements ont-ils augmenté ? Sous quelles formes ? Comment les entreprises s'organisent-elles et quels sont les challenges ?

Toutes ces questions seront traitées par nos experts Noémie Haller Stéphanie Lhomme et Jean-Luc Putz au cours d'une présentation de 30 minutes qui sera illustrée d'exemples et de cas concrets et clôturée par quelques points d'attention et conseils à retenir. La présentation sera suivie d'une session de questions-réponses.

Pour d'éventuelles questions, n'hésitez pas à contacter notre équipe Events (events@arendt.com).

Nous espérons vous voir nombreux et nous nous réjouissons de vous accueillir à ce midi de l'entreprise.

Arendt & Medernach arendt.com

Access map_

Les orateurs



Noémie Haller Counsel En savoir plus_



Stéphanie Lhomme Partner En savoir plus_



Jean-Luc Putz
Partner
En savoir plus_







